

Le maire de Miélan communique

Arrêté reconnaissance catastrophes naturelles

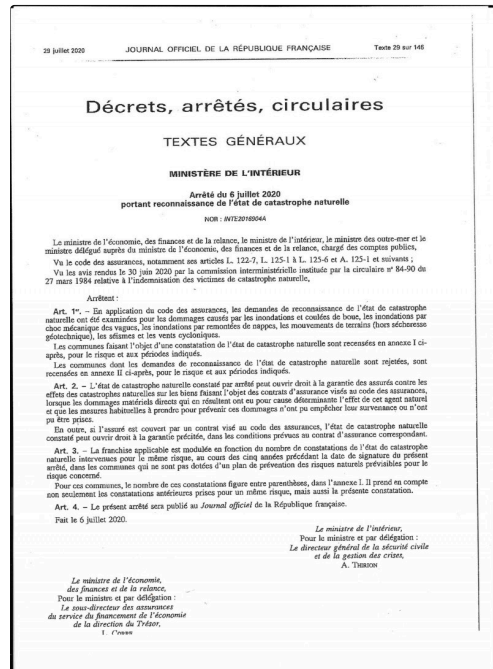


Le maire de Miélan communique

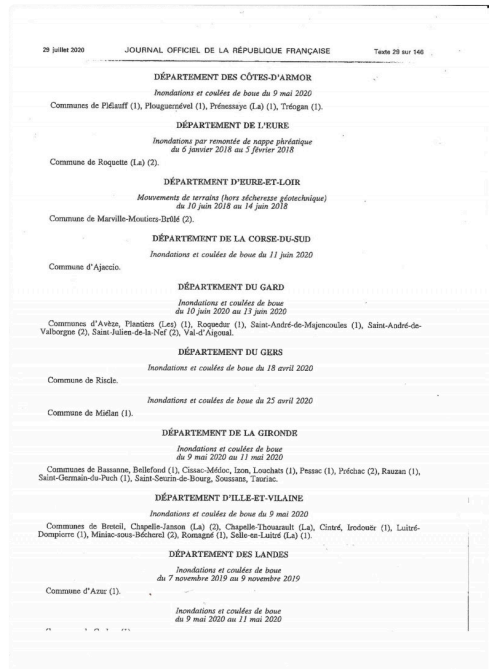
L'arrêté du 06 juillet 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue du 25 avril 2020, est paru, ce jour, au Journal Officiel.

Les personnes concernées par ces éventuels dégâts ont 10 jours francs à compter de ce jour, **29 juillet 2020**, pour faire leur déclaration auprès de leur assureur muni de cet arrêté.

En mairie, des exemplaires de l'arrêté sont à disposition des administrés, versions papier, mais également dématérialisée de l'arrêté.



Arrêté 6 juillet 2020 Cat Nat (1).jpg



Arrêté 6 juillet 2020 Cat Nat (2).jpg